

État A 2023

Agri-stabilité
Agri-investissement

Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

Renseignements du participant

Identification du participant	
Prénom/ Nom de l'entité	
Nom de famille	
Adresse	
Ville/Village	Prov/Terr Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de téléphone portable
Numéro de télécopieur	
Adresse de courriel	
Numéro d'identification du participant (NIP)	Remarque : Vous devez inscrire votre NIP ou NE sauf si aucun ne vous a été attribué.
Numéro d'assurance sociale (NAS)	Numéro de la bande
Numéro d'entreprise (NE)	
Numéro de fiducie	Numéro de fiducie entreprise
Langue de préférence <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	

Renseignements sur la personne-ressource	
Si vous voulez qu'une autre personne puisse fournir des renseignements en votre nom, remplissez cette section. Cela s'applique seulement aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.	
Cochez cette case si vous avez une personne-ressource : <input type="checkbox"/>	
Prénom	
Nom de famille	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
Ville/Village	Prov/Terr Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de téléphone portable
Numéro de télécopieur	
Voulez-vous qu'une copie de votre avis de calcul des paiements du programme Agri-stabilité soit envoyée à votre personne-ressource? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Remarque : Si vous avez une personne-ressource, vous devez remplir cette section à chaque fois que vous soumettez ce formulaire. Les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement mettront à jour les renseignements concernant votre personne-ressource.	
En fournissant le nom de votre personne-ressource, vous autorisez ces administrations à recevoir des renseignements de cette personne et à lui en divulguer, ainsi qu'à faire des modifications à vos demandes selon les directives de la personne-ressource.	

Renseignements agricoles	
Province/Territoire où se situe la ferme	
Nombre d'années d'exploitation	
L'année 2023 était-elle votre dernière année d'exploitation?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous effectué un cycle complet de production pour au moins un de vos produits?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « Non » à la question précédente, était-ce à cause d'une catastrophe naturelle?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Titulaire d'une charge publique fédérale ou employé d'AAC	
Est-ce que vous, ou toute personne qui vous a aidé à remplir ce formulaire, êtes ou étiez titulaire d'une charge publique fédérale ou un employé d'Agriculture et Agroalimentaire Canada?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Type de ferme	
(cochez toutes les réponses qui s'appliquent)	
<input type="checkbox"/> société	Année Mois Jour
<input type="checkbox"/> coopérative	Date de constitution en société
<input type="checkbox"/> organisme communautaire	<input type="checkbox"/> Indien inscrit pratiquant l'agriculture dans une réserve
<input type="checkbox"/> associé d'une société de personnes	<input type="checkbox"/> exploitation agricole appartenant à une bande
<input type="checkbox"/> société à responsabilité limitée	<input type="checkbox"/> fiducie
En cas de décès du participant, veuillez indiquer la date du décès.	
	Année Mois Jour

Autres renseignements agricoles

Endroit où se situe la ferme principale, indiquez le nom et le numéro de votre district, de votre comté ou de votre municipalité :

Yukon et Colombie-Britannique - district
Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse - comté
Manitoba - municipalité

Nom de district/comté/municipalité

Numéro de district/comté/municipalité

Exploitations agricoles regroupées	
<p>Selon les critères de regroupement du programme Agri-stabilité énoncés dans le guide, cette exploitation agricole devrait-elle être regroupée avec une autre pour l'année de programme 2023?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Remarque : Si vos exploitations agricoles étaient regroupées lors de votre dernière année de participation au programme, elles le seront automatiquement pour 2023, sauf si vous avez répondu "Non" à la question précédente.</p> <p>Si vos exploitations devraient être regroupées au cours de l'année de programme 2023 ou si elles l'étaient mais ne devraient plus l'être, indiquez le ou les NIP qui devraient être ajoutés ou retirés de l'ensemble de vos exploitations agricoles.</p>	<p><input type="checkbox"/> Ajouter <input type="checkbox"/> Enlever</p>

Agri-stabilité
Agri-investissement

État A 2023

Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

Exploitation de NIP : **Dépenses**

Inscrivez le code qui correspond à chaque inscription. Vous trouverez les codes dans la Liste des produits et dans les listes des paiements de programmes du Guide harmonisé pour les sociétés, les coopératives et les particuliers de catégorie spéciale.

Arrondissez tous les montants au dollar près.

Achats de produits et remboursements de prestations de programmes	Code	Montant
Rajustements du point de vente	575	
Total C : Total des achats de produits et des remboursements de prestations de programmes		\$

Dépenses non admissibles	Ligne	Montant
Machinerie (réparations, permis, assurances)	9760	
Contrat-location de machinerie	9765	
Frais de publicité et de promotion	9792	
Réparations de bâtiments et de clôtures	9795	
Défrichage et drainage de terrains	9796	
Travail agricole à contrat	9798	
Autres primes d'assurances	9804	
Intérêts (hypothèque, immobilier et autres)	9805	
Cotisations de membres et abonnements	9807	
Frais de bureau	9808	
Frais comptables et juridiques	9809	
Impôts fonciers	9810	
Loyers (terrains, bâtiments, pâturages)	9811	
Salaires versés à des personnes avec lien de dépendance	9816	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur	9819	
Petits outils	9820	
Analyse des sols	9821	
Licences et permis	9823	
Téléphone	9824	
Location de contingents (tabac, lait)	9825	
Gravier	9826	
Achats de produits revendus	9827	
Intérêts et frais de location d'un véhicule à moteur	9829	
Déduction pour amortissement	9936	
Rajustement obligatoire de l'inventaire – année précédente	9937	
Rajustement facultatif de l'inventaire – année précédente	9938	
Autres (précisez) :	9896	
Total E : Total des dépenses non admissibles		\$

Dépenses admissibles	Ligne	Montant
Contenants et ficelles	9661	
Engrais et suppléments pour le sol	9662	
Pesticides et produits chimiques	9663	
Primes d'assurance (récolte ou production)	9665	
Honoraires de vétérinaire, médicaments et coûts de reproduction	9713	
Minéraux et sels	9714	
Machinerie (essence, carburant diesel, huile)	9764	
Électricité	9799	
Transport et envoi	9801	
Huile de chauffage	9802	
Salaires versés à des personnes sans lien de dépendance	9815	
Entreposage et séchage	9822	
Commissions et redevances	9836	
Primes d'assurance privée pour produits admissibles	9953	
Total D : Total des dépenses admissibles		\$

Sommaire des dépenses	
Total C	
Total D	
Total E	
Total des dépenses :	
Somme du Total C, du Total D et du Total E	\$
<small>(inscrivez ce montant à la ligne 9968 à la page 4)</small>	

État A 2023	Exploitation <input style="width: 20px;" type="text" value="1"/> de <input style="width: 20px;" type="text"/>
Agri-stabilité Agri-investissement	Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

État des activités agricoles (si applicable)		
Autres		Montant
Revenu agricole brut (inscrivez le total du « Sommaire des revenus » de la page 2)	9959	
Total des dépenses (inscrivez le total du « Sommaire des dépenses » de la page 3)	9968	
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne 9959 moins ligne 9968)	9969	A
Rajustement facultatif de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9941	
Rajustement obligatoire de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9942	
Total: Ligne 9941 plus ligne 9942		▶ <input style="width: 100px;" type="text"/> B
Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne A plus ligne B)	9944	
Revenu agricole net (perte nette)	9946	

Renseignements sur l'actionnaire ou le membre	
Nom de l'actionnaire ou du membre	Numéro d'identification du participant (NIP) au programme Agri-stabilité et Agri-investissement

Renseignements sur la société de personnes				
Nom de la société de personnes				
Remarque Inscrivez le numéro d'identification du participant (NIP) de chacun de vos associés. Inscrivez le prénom et le nom des associés qui sont des particuliers et le nom de la société pour ceux qui sont des sociétés de personnes. Le total des quotes-parts doit être égal à 100 %.			Votre quote-part de la société de personnes <input style="width: 50px;" type="text"/>	
NIP d'Agri-stabilité et Agri-investissement	Prénom du particulier	Nom du particulier	Nom de la société	Quote-part
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%

Agri-stabilité Agri-investissement	État A 2023	Exploitation <input style="width: 20px;" type="text"/> de <input style="width: 20px;" type="text"/>
Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale		

Remplissez cette page seulement si vous participez au programme Agri-stabilité NIP :

La capacité de production de l'exploitation a-t-elle diminué au cours de l'année de programme en raison de catastrophes?

Pour les cultures : Oui Non

Pour le bétail : Oui Non

Si vous avez participé aux programmes d'assurance-récolte ou d'assurance-production au cours de l'année du programme, inscrivez les numéros de contrat ou d'identification dans les cases suivantes.

<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Valeur des stocks de culture et capacité de production

Code	Culture/Grade	Unités	Acres	Acres non ensemencé	Quantité produite	Stocks de fin	Prix de fin d'année (\$)
17	Acres en jachère						
18	Acres de pâturage						
19	Acres inutilisables						

Valeur des stocks de bétail

Code	Description	Stocks de fin	Prix de fin d'année (\$)

Intrants achetés

Code	Description	Valeur en fin d'exercice (\$)

Capacité de production pour le bétail

Code	Production animale	Unités	2023
104	Bovins	Nbre de vaches ayant mis bas	
123	Porcs, naissage-finition	Nbre de truies ayant mis bas	
145	Porcs, mise bas	Nbre de truies ayant mis bas	
Code	Bétail d'engraissement	Unités	2023
105	Bovins d'engraissement (jusqu'à 900 livres)	Nbre d' animaux nourris	
106	Bovins, de finition (plus de 900 livres)	Nbre d' animaux nourris	
125	Porcs, pouponnière (jusqu'à 50 livres)	Nbre d' animaux nourris	
124	Porcs d'engraissement (plus de 50 livres)	Nbre d' animaux nourris	
Code	Bétail engraisé à façon	Unités	2023
141	Bovins engraisés à façon	Nbre d'animaux engraisés par jour	
142	Porcs engraisés à façon	Nbre d'animaux engraisés par jour	
Code	Produits soumis à la gestion de l'offre	Unités	2023
113	Quota laitier, matière grasse du lait	Nbre de kg de M.G. du lait/jour	
108	Poules, pondeuses, oeufs à couvrir de type poulet à griller	Nbre de poules pondeuses	
109	Poules, pondeuses, oeufs de consommation	Nbre de poules pondeuses	
143	Poulets à griller	Nbre de kg produits	
144	Dindons à griller	Nbre de kg produits	
Code	Autres (précisez)	Unités	2023

Revenus reportés et comptes débiteurs

Code	Description	Comptes débiteurs de fin d'exercice et produits reportés à 2024 \$
4020	Paiements prévus pour les céréales et les oléagineux	

Comptes créditeurs

Code	Description	Valeur en fin d'exercice (\$)

Agri-stabilité
Agri-investissement

Etat A 2023
Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont déterminés à protéger vos renseignements personnels. Les renseignements dans ce formulaire et, si vous avez d'autres exploitations agricoles, dans le formulaire État B, sont recueillis selon la Loi sur la protection du revenu agricole et ils seront utilisés exclusivement pour :

- administrer votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- établir votre admissibilité aux prestations;
- vérifier les renseignements fournis;
- remettre des reçus aux fins de l'impôt;
- administrer les prestations provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et programmes d'aide spéciale;
- procéder à la vérification, à l'analyse et à l'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ainsi que d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et programmes d'aide spéciale (celles-ci sont menées par les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, AAC, les gouvernements provinciaux et territoriaux ou des tiers embauchés à cette fin).

AAC recueille votre numéro d'assurance sociale (NAS), en vertu de l'article 19 de la Loi sur la protection du revenu agricole, pour déclarer des prestations imposables à l'ARC.

En remplissant ce formulaire, vous autorisez les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et programmes d'aide spéciale, ainsi que les tiers qui possèdent des renseignements pertinents sur votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et l'administration de ces programmes à communiquer ces renseignements à AAC.

Tous les demandeurs, à l'exception des Indiens inscrits et des exploitations agricoles appartenant à une bande : En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'ARC à communiquer les renseignements de ce formulaire à AAC. Vous autorisez aussi AAC à communiquer, si nécessaire, les renseignements de ce formulaire et tout autre renseignement fourni lors du traitement de votre demande à l'ARC, aux administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Indiens inscrits et exploitations agricoles appartenant à une bande : AAC consent à ce que les renseignements fournis par les Indiens inscrits et les exploitations agricoles appartenant à une bande dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ne soient pas divulgués à l'ARC par l'Administration, sauf si la divulgation desdits renseignements est prescrite par la loi. En remplissant et en soumettant le présent formulaire, vous autorisez l'Administration à communiquer les renseignements de votre État A à AAC et vous autorisez AAC à divulguer ces renseignements et tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande aux gouvernements provinciaux ou territoriaux et aux administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Si vous ne consentez pas à ce que les renseignements dans ce formulaire soient communiqués, vous pourriez ne pas être admissible à participer aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou à recevoir des prestations, ou des redressements à ces prestations, dans le cadre de ces programmes.

Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels que détiennent les ministères fédéraux et d'en demander la correction. Pour en savoir plus sur vos droits en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels, communiquez avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'ARC à ATIP-AIPRP@cra-arc.gc.ca ou avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de AAC à aafc.atip-aiprp.aac@canada.ca, en mentionnant les fichiers ARC PPU 005, ARC PPU 025 ou AAC PPU 183.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de prestations dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette exploitation agricole n'a pas été changée ou créée dans le but de manipuler les prestations des programmes ou d'éviter les limites maximales prescrites sur les paiements de programme;
- 3) comprenez et acceptez que tout paiement provisoire ou anticipé du programme Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final provenant de ce programme;
- 4) acceptez de rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, lesquels ont été calculés selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 5) comprenez que des intérêts seront imposés sur les paiements en trop;
- 6) comprenez et acceptez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés à ceux d'autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et acceptez que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être divulgués à d'autres participants dont les renseignements ont été jumelés aux vôtres;
- 7) comprenez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, ceux-ci vous ont autorisé à fournir ces renseignements;
- 8) comprenez et acceptez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès des administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- 9) comprenez et acceptez que les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement pourront divulguer des renseignements concernant votre demande à la personne que vous avez inscrite comme personne-ressource sur ce formulaire et modifier votre demande selon les directives de cette personne;
- 10) acceptez que des tiers, l'ARC ou d'autres programmes gouvernementaux divulguent, sur demande, les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières aux administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement si celles-ci considèrent qu'ils sont nécessaires à la vérification des prestations de ces programmes ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
- 11) comprenez qu'effectuer une fausse déclaration lorsque vous présentez une demande pour participer à des programmes de prestations est une infraction criminelle et que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification.